

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

SYNDICAT D'ELECTRIFICATION ET DES EAUX DU SUD EST DES ARDENNES

NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE DU : 12 DECEMBRE 2008

Afférents au Comité Syndical	224
En exercice	224
Qui ont pris part à la délibération	117

L'an deux mille huit

et le 12 décembre

à 20 heures 00, Le Comité Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des ses séances sous la présidence de :

Monsieur PATRICE GROFF

Date de la convocation
2 décembre 2008

Nombre de Membres présents : 117

Date d'affichage
2 décembre 2008
Objet de la Délibération

Monsieur Gérard DEGLAIRE, est élu secrétaire de séance à l'unanimité

**TABLEAU DES
 EFFECTIFS 2009**

TABLEAU DES EMPLOIS DU SYNDICAT DU SUD-EST

VOTE :

POUR : 117

CONTRE : 0

M. le Président expose au Comité que, dans le cadre de la politique d'emploi du Syndicat et afin d'assurer une meilleure visibilité, il est utile de réaliser un tableau des emplois :

Il expose également que, compte tenu des récentes évolutions réglementaires et compte tenu des évolutions de carrière prévisionnelles des agents, il y a lieu de procéder à la création de certains emplois pour permettre aux agents d'être promus au sein du Syndicat et de supprimer certains postes non pourvus.

**DELIBERATION
 N° 2008/27**

Vu l'avis du CTP du 04/12/2008

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

♦ Décide :

de fixer le tableau des effectifs du Syndicat de la façon suivante à compter du 01/01/2009 :

Fonction	Emploi		Cat	Statut	Temps travail	Postes convertis après avis CTP
Administration Générale						
Directeur	Directeur	CM	A	NT	TC	
Responsable service administratif	Attaché	LD	A	T	TC	
Secrétaire	Rédacteur		B	T	TC	
Secrétaire	Adjoint administratif territorial principal 1e cl	MC M	C	T	TC	
Secrétaire	Adjoint administratif territorial 1e cl	LM	C	T	TC	
Agent d'entretien	Adjoint technique territorial de 2e cl	GL	C	T	TNC	
AEP						
Responsable service AEP	Ingénieur	FJ	A	T	TC	
Fontainier	Agent de maîtrise territorial principal	BM	C	T	TC	

Fontainier	Agent de maîtrise territorial		C	T	TC	
Fontainier	Agent de maîtrise territorial		C	T	TC	
Fontainier	Adjoint technique territorial principal de 2e cl	RA	C	T	TC	
Fontainier	Adjoint technique territorial principal de 2e cl	CC	C	T	TC	
Fontainier	Adjoint technique territorial de 2e cl	BB	C	T	TC	
Fontainier	Adjoint technique territorial de 2e cl	JL	C	T	TC	
Fontainier	Adjoint technique territorial de 1e cl	FT	C	NT	TC	
Fontainier	Adjoint technique territorial de 1e cl	FB	C	NT	TC	
Fontainier	Adjoint technique territorial de 1e cl		C	NT	TC	
SPANC						
Responsable service Assainissement / SPANC	Technicien supérieur	SC	B	T	TC	
Technicien	Technicien supérieur principal		B	T	TC	
Technicien	Technicien supérieur	MA	B	NT	TC	
Assistante	Adjoint administratif territorial 2e cl	EM	C	NT	TC	
Secrétaire	adjoint administratif territorial principal 2e cl	EC	C	T	TC	
agent contrôle périodique	Adjoint technique territorial de 2e cl	TR	C	NT	TC	
agent contrôle périodique	Adjoint technique territorial de 2e cl	BL	C	NT	TC	

Autorise le Bureau à modifier par délibération les postes décrits dans le présent tableau, sans modifier leur nombre ou leur affectation, et en fonction des crédits inscrits au Budget, pour adapter les emplois aux conditions du recrutement des agents.

Autorise le Président à fixer l'indice de rémunération en cas de recrutement de contractuels.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,
Patrice GROFF

après dépôt en Sous
Préfecture

Le :

et publication ou
notification

du 12 décembre 2008